ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Objet : Compte financier			
Numéro de séance : 7				
Numéro d'enregistrement : 53				
Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 27 Quorum : 14				
			Nombre de présents : 18	
			Le conseil d'administration	
Convoqué le : 21/03/2022				
Réuni le : 05/04/2022				

Sous la présidence de : Pierre Delahaye Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25 Vu - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77 - le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3 le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier Année d'exercice : 2021 Budget d'origine : Budget primitif: [X] Budget annexe:[] Réserves : Avec réserves [ ] Sans réserve [X] Pièce(s) jointe(s) [X] Oui Nombre: 1 [ ] Non

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	19	
Pour:	19	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Blancs :	0	
Nuls:	0	



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le: 06/04/2022 11:19:16

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

#### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Facture 2019

Numéro de séance: 7

Numéro d'enregistrement : 55 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 21/03/2022 Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à payer une facture de 2019 sur le budget de l'exercice 20222

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

# Libellé de la délibération :

: Facture 2019

La société FCPL fait parvenir au lycée une facture d'un montant de 103.04 € sur une intervention du 03/09/2019. Après vérification, l'intervention a bien été réalisée et la facture pas réglée. S'agissant d'une dérogation à la règle du paiement des factures sur l'exercice pendant laquelle l'intervention a été réalisée, il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à régler la facture sur l'exercice 2022.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	19
Pour:	19
Contre :	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le: 06/04/2022 11:19:41

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

entretenir.

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marches
Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum: 14
Nombre de présents : 18
Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/03/2022
Réuni le : 05/04/2022
Sous la présidence de : Pierre Delahaye
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1
Libellé de la délibération :
Contrat de maintenance Renouvellement du contrat de maintenance avec l'entreprise FCPL pour l'entretien préventif annuel des équipements de cuisson en cuisine. 1 intervention par an

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	19	
Pour:	19	
Contre:	0	
Abstentions:	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	

Coût annuel de la prestation : 490.00 € HT (révisable selon formule) suite diminution du nombre d'appareils à



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le: 06/04/2022 11:20:09

O530016E

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

# ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventic	ns, de contrats et de marchés
--------------------------------	-------------------------------

Numéro de séance: 7

Numéro d'enregistrement : 57 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 21/03/2022 Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de mutualisation

Organisation d'un transport en commun pour acheminer des élèves de la section CAV à Château Gontier, aller et refour

Le lycée Lavoisier paie la facture et refacture au lycée Réaumur sa part.

# Résultats du vote Suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le: 06/04/2022 11:20:23

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Financement des voyages scolaires

Numéro de séance: 7

Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 21/03/2022 Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à CANNES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 1

#### Libellé de la délibération :

Financement de voyage scolaire CANNES CAV pour 11 élèves de la section CAV du 16 au 21 mai 2022 Le coût du voyage est de 3 547.42 €

La participation des familles est fixée à 231.00 €

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Chef d'établissement à signer les contrats liés aux voyages et à émettre les ordres de recettes.

## Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 19

 Pour :
 19

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le: 06/04/2022 11:21:18

0530016E ACADEMIE DE NANTES LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER 281 RUE DU POMMIER

Tel: 0243048633

53103 MAYENNE CEDEX

## ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 59 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 21/03/2022 Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022 Numéro de la DBM : 4 Budget d'origine :

Budget primitif: [X]
Budget annexe: [ ]

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 60 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 21/03/2022 Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

# Libellé de la délibération :

Convention de partenariat

Convention passée avec l'association « lecture en tête » pour participer aux rencontres scolaires du festival du premier roman et des littératures contemporaines.

Modalités financières pour le lycée : adhésion à l'association : 40.00 €, prise en charge des déplacements et repas des élèves sur le site du festival, organiser l'achat des 4 livres par le CDI du lycée.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 19

 Pour :
 19

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le: 06/04/2022 11:28:37

BIEN\_20212022\_60\_0530016E\_220411101750

0440087F
ACADEMIE DE NANTES
RECTORAT ACADEMIE DE NANTES
4 RUE DE LA HOUSSINIERE
44326 NANTES CEDEX 3

# **BORDEREAU D'INSTRUCTION**

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention de parten

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER-0530016E

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement de l'acte : 60

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

**Décision**: Validation avec observations

Commentaire:

Pièce(s) jointe(s): Non

Observations:

Observation n°1 : Le lycée assure les élèves pour les dommages qu'ils pourraient occasionner, mais cela ne dispense pas l'intervenant de fournir une attestation de responsabilité civile pour les dommages que ce dernier pourrait causer aux élèves ou aux biens. L'intervenant ne saurait s'exonérer de sa responsabilité.



Nom : Le-Magueresse

Prénom : Sophie

Signé le: 11/04/2022 10:17:50

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

# ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: PROGRAMMATION ANNUELLE DES VOYAGES SCOLAIRES 2021/2022

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 61 Année scolaire: 2021-2022 Nombre de membres du CA: 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 21/03/2022 Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le principe du voyage scolaire à Val Thorens en décembre 2022

Pièce(s) jointe(s)

[X] Non [ ]Oui Nombre: 0

Libellé de la délibération :

VAL THORENS: 48 élèves de première et terminale de l'option EPS. Décembre 2022

Résultats du vote Suffrages exprimés: 19 19 Pour: Contre: 0 0 Abstentions: 0 Blancs: Nuls:



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le: 06/04/2022 11:28:48

ACADEMIE DE NANTES

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER

281 RUE DU POMMIER 53103 MAYENNE CEDEX

Tel: 0243048633

#### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 62 Année scolaire : 2021-2022 Nombre de membres du CA : 27

Quorum: 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 21/03/2022 Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2021 comme suit :

[ ] Sur un compte de réserve unique

[X] Avec subdivision

Compte 10681 : -33045.72 Compte 10687 : 13648.86

Compte: Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	19
Pour:	19
Contre:	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye Prénom : Pierre

Signé le: 06/04/2022 14:00:31